



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

***Citoyenneté et destin commun en Nouvelle-Calédonie / sous la direction de
Jean-Yves Faberon
éd. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013
cote : 59.604***

Ce petit ouvrage, au demeurant particulièrement riche et dense, apporte une contribution importante à un débat fondamental qui constitue l'un des volets essentiels de la réflexion et des démarches en cours qui affectent le devenir de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci est en effet en quête d'une redéfinition de sa place, et partant de son statut, dans le monde moderne, dans l'ensemble « français » en particulier, à l'aune des multiples crises, débats, interrogations, drames même parfois, qui ont marqué son histoire récente, depuis trois décennies, et dont dépend le destin de ses citoyens.

Comme l'exprime clairement la présentation de ce livre, qui réunit des contributions savantes et opportunes de plusieurs juristes et responsables politiques experts de la situation et du devenir de la grande île, « une des facettes les plus complexes des institutions de la Nouvelle-Calédonie issues de l'Accord de Nouméa de 1998 est bien la citoyenneté propre à cette collectivité : une citoyenneté sans État, un corps électoral bloqué, des valeurs en interrogation... ». Ce à quoi fait écho la remarque et l'adresse du Pr. Dominique Turpin, placée en exergue dudit ouvrage, pour qui « à partir de 2014, vous aurez à traverser avec succès la période délicate à venir, si vous savez ne pas confondre suffrage populaire et dérives populistes, démocratie et démagogie, rigueur sur l'essentiel et rigidité sur l'accessoire ».

Sans doute la question posée est-elle suffisamment complexe et délicate, en filigrane d'une problématique institutionnelle omniprésente, pour ne pouvoir être exclusivement ni parfaitement traitée par les seuls outils juridiques et démarches politiques. Les connotations économiques, sociologiques et culturelles, identitaires en particulier, soit manifestes soit sous-jacentes, restent en effet également largement déterminantes. On saura toutefois gré à l'Institut de droit d'Outre-mer d'Aix-Marseille, et aux universitaires de Nouvelle-Calédonie d'y avoir apporté, à travers communications, tables rondes, débats et synthèse, une contribution savante et utile de premier plan.

Cet ouvrage, qui, aux dires du responsable de sa rédaction, « n'a d'autre ambition que pédagogique et civique », entend en l'occurrence y considérer et approfondir « l'invention » de la citoyenneté en tant que « concept rassembleur, c'est-à-dire au regard de ce qui rassemble, en écartant en la matière ce qui désunit.





Académie des sciences d'outre-mer

Il convenait tout d'abord, dans ce propos, de définir ce que pourra ou devra être la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie, à la fois « conscience civique » et « responsabilité de l'individu conscient dans sa cité », en répondant successivement pour ce faire à trois questions : qu'est-ce que la citoyenneté ? Qu'est-ce que la citoyenneté de la Nouvelle Calédonie ? Qui est citoyen en Nouvelle Calédonie ? Ces prolégomènes, ou ces présupposés, clarifiés, il importait, dans un second temps, de s'interroger sur la « dynamique » de la citoyenneté envisagée et souhaitée -ou souhaitable-, appréhendée -ce qui est significatif d'une démarche de rassemblement, de cohérence et de paix sociale résolument projetée dans l'avenir- à travers la vision et la perspective d'un « destin commun » des citoyens concernés. Les réponses ne peuvent que se fonder sur la recherche et l'identification des « valeurs » inhérentes à une telle citoyenneté, qu'il importe en retour de garantir et de pérenniser, à travers sa double dimension kanake et calédonienne.

À partir de là s'impose une réflexion constructive et réaliste sur ce que pourrait être le contenu d'un code de la citoyenneté, marqué au sceau de ces valeurs et des implications de toute nature qui s'y attachent, si l'on entend en faire un outil performant de transformation progressive de la société locale dans le sens de l'évolution politique et institutionnelle actée il y a de cela plus de 25 ans déjà.

La complexité de la question et du processus susceptible de s'y greffer, que personne ne songe à se dissimuler, postule que n'en soient pas pour autant esquivées d'autres aspects ou volets, qui sont de nature à marquer le devenir de la société locale. Ceux-ci sont abordés dans la troisième partie : quid des enjeux de la mobilisation citoyenne, entre citoyenneté et civisme ? Quid des impacts de la citoyenneté sur l'emploi local (quand on sait notamment quels sont les chiffres d'un chômage endémique et souvent dramatique dans les collectivités françaises d'Outre-mer, chez les jeunes en particulier, qui mettent directement en cause le développement économique autant que la paix sociale) ? Quid des actions associatives en faveur d'un « service citoyen » ? Autant de questions, autant de difficultés, autant d'enjeux, autant de grands chantiers, que cette précieuse compilation de témoignages et de contributions d'horizons et d'origines divers présentent et analysent avec lucidité et sans utopie, et livrent au débat citoyen.

Sans doute n'est-il pas aisé, et serait-il un peu téméraire voire présomptueux, de prétendre « conclure » à l'endroit d'une telle problématique, qu'elle soit envisagée sous un angle conceptuel ou d'un point de vue opérationnel. Mais c'est là loi du genre, et, à défaut de conclusion définitive quasi impossible envers un processus et une dynamique en marche, encore loin de connaître leur aboutissement, au moins était-il possible de procéder à un constat d'étape. Quête de la citoyenneté, de ce qui peut la définir, et de qui peut être citoyen : tout est résumé en ces quelques directions, aussi limpides que percutantes, sinon dérangeantes.

Citoyenneté voulue « généreuse et attractive », d'union et de rassemblement, porteuse d'une vision partagée et de projets communs, assise sur et ancré dans le socle commun des valeurs séculaires issues des racines des cultures respectives des uns et des autres. Pétition de principe, ou acte de foi en l'avenir ? C'est là un défi majeur pour les



Académie des sciences d'outre-mer

populations calédoniennes actuelles, de toutes origines, autant que pour les générations futures.

De la « souveraineté limitée » à la « citoyenneté partagée », ce sont tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de cette île et de sa réussite, riche de ses cultures, de ses identités et de ses habitants, qui sont interpellés, au tournant d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire. Il appartient désormais à la France des droits de l'Homme et des Peuples de savoir le négocier à l'aune de ses propres traditions et valeurs, afin d'éclairer et de fonder durablement le destin voulu et bâti conjointement avec et par les « citoyens » de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Marie Breton